La violence, parlons-en

Dans le couple, envers les personnes âgées, au travail, dans la rue ... la violence est à traiter d'une manière pluridisciplinaire. C'est le but d'une formation qui démarre en septembre.

Nadine Richon

ucun professionnel ne peut y répondre seul. La violence est forcément un terrain pluridisciplinaire, explique Nathalie Romain-Glassey, médecin adjointe au CHUV et MER à l'UNIL, responsable de l'Unité de médecine des violences, qui dépend du Centre universitaire romand de médecine légale. Cette unité a été créée à Lausanne en 2006, avec une antenne à l'hôpital d'Yverdonles-Bains ouverte en 2012 et une consultation depuis 2016 à Montreux pour la région Riviera-Chablais (un projet concernant l'Ouest du canton est en préparation).

Le parcours de la personne victime qui cherche de l'aide commence souvent aux urgences, rien d'étonnant quand on sait que la majorité des agressions surviennent le soir et le week-end. Les médecins ne sont cependant pas seuls concernés par cette problématique. La formation universitaire impliquant le CHUV, l'Institut et Haute Ecole de la santé La Source et la HES-SO (Certificate of Advanced Studies) s'adresse aux professionnel·le·s de la santé, du social ou du judiciaire et se répartit sur deux modules de sept jours chacun, entre septembre 2018 et mars 2019 (inscriptions jusqu'au 31 juillet 2018). Il s'agit d'aborder, en cours et en stage, des questions aussi larges que les sciences forensiques et la médecine légale, le constat de « coups et blessures », les traumatismes psychiques, les agressions sexuelles, la maltraitance envers les personnes âgées, la violence dans le couple ou encore l'exposition des enfants à cette violence. La situation de ces derniers quand ils sont pris dans un tel contexte représente l'un des thèmes actuels de recherche à l'Unité de médecine des violences.

La question des enfants

Sur cette question, toujours abordée dans la discussion avec la victime de violence au sein du couple, Nathalie Romain-Glassey travaille en étroite collaboration avec le « CAN Team » (groupe hospitalier de protection de l'enfant), une équipe dépendant du service de pédiatrie du CHUV. « La violence de couple peut concerner toutes les classes sociales», rappelle la spécialiste. Reste que les personnes consultant son unité accumulent



La docteure Nathalie Romain-Glassey recoit des patients et poursuit ses recherches sur différents types

souvent divers facteurs de vulnérabilité qui aggravent les conséquences des violences, comme les problèmes économiques ou un permis de séjour associé au regroupement familial, donc susceptible d'être retiré en cas de séparation. D'autres dimensions comme les inégalités de genre, plus ou moins marquées dans le couple, interviennent. Aussi « une société tolérante à la violence peut favoriser celle-ci au sein du couple », souligne Nathalie Romain-Glassey.

On voit dès lors l'importance d'une prise en charge collective de cette problématique qui a de fortes répercussions dans le secret des maisons. Concernant la maltraitance envers les personnes âgées, la spécialiste note que son unité doit se rendre encore plus accessible en allant par exemple à domicile: «Un sujet sur lequel nous travaillons», esquisse-t-elle. Les violences familiales et de couple ne sont pas majoritaires puisqu'elles concernent un tiers des consultations alors que les violences communautaires (de rue, de voisinage ou au travail), qui touchent plutôt les hommes, concernent les deux autres tiers.

Une étude en collaboration avec l'Institut universitaire romand de santé au travail. sur le thème de la violence au travail, a mis en évidence que les symptômes psychiques initiaux constituent un facteur prédictif de conséquences sérieuses à moyen et long terme après une agression subie dans un cadre professionnel. Par ailleurs, des séquelles peuvent exister même en l'absence d'une grave blessure initiale. Enfin, cette recherche a révélé l'importance cruciale du soutien de l'employeur.

Une unité comme celle que dirige Nathalie Romain-Glassey offre un lieu sécurisé pour permettre aux patients de raconter les violences vécues. La documentation médicolégale (constat médical, photographies) établie pourra aider la personne à être reconnue en tant que victime et à faire valoir ses droits. La solitude face à la violence n'est pas une fatalité.

